

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 308-CA-4587

concernant la révision de l'évaluation d'un professeur régulier permanent – Sébastien Azondékon

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 308-CA-4588

concernant le projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 252-CE-1737 adoptée par la Commission des études le 11 décembre 2006;

ATTENDU le projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'ouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes à compter de l'été 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 308-CA-4589

concernant l'amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée des gouverneurs (Résolution 2006-11-AG-R-144) invitant les établissements à viser, à compter de 2007-2008, une augmentation des frais généraux à 40 \$ par trimestre, par étudiant, et l'instauration de « frais technologiques » pour une valeur de l'ordre de 4 \$ par crédit;

ATTENDU la consultation auprès des étudiants, du 20 novembre au 8 décembre dernier, effectuée en vertu de l'article 7 dudit règlement;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe h) dudit règlement, le Comité exécutif peut réviser de temps à autre les différents tarifs ou pénalités imposées;

ATTENDU que l'Université souhaite à la fois modifier et introduire de nouveaux frais;

ATTENDU qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver de nouveaux frais;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER ledit règlement de la façon suivante à compter de l'été 2007 :

- Majorer les frais généraux de 25 \$ à 40 \$;
- Introduire des frais technologiques de 4 \$/crédit pour tous les étudiants inscrits à Gatineau.

Les modifications au règlement entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 308-CA-4590

concernant le changement de représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais offre ses résidences en location lors de la période estivale;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, l'Université du Québec en Outaouais doit faire régulièrement une demande d'attestation de classification;

ATTENDU que le signataire de cette demande d'attestation de classification doit être dûment autorisé à agir comme représentant de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER monsieur Michel Parent, directeur du Service des terrains et bâtiments, pour demander et signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 308-CA-4591

concernant la nomination de monsieur Toussaint Fortin à titre de doyen des études par intérim

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance au poste de doyen des études;

ATTENDU que le poste n'a pu être comblé avec le processus habituel;

ATTENDU l'expérience de monsieur Toussaint Fortin;

ATTENDU la résolution 253-CE-1749 de la Commission des études;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER monsieur Toussaint Fortin à titre de cadre pour la période du 23 janvier 2007 au 30 mai 2007;

DE NOMMER monsieur Toussaint Fortin, doyen des études par intérim, pour la même période;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à la nomination de monsieur Toussaint Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 308-CA-4592

concernant la nomination de monsieur Ali Béjaoui à titre de directeur du Département de relations industrielles

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 1.5 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de la recherche »;

ATTENDU la résolution 286-CA-4152 du Conseil d'administration concernant l'adoption de la procédure d'élection des directeurs de département de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la vacance à la direction du Département de relations industrielles à compter du 4 janvier 2007;

ATTENDU la candidature de monsieur Ali Béjaoui à la direction du Département de relations industrielles;

ATTENDU les résultats du vote tenu par scrutin postal au Département de relations industrielles;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Ali Béjaoui à titre de directeur du Département de relations industrielles rétroactivement au 4 janvier 2007 pour un mandat se terminant le 31 mai 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général